

LICENCE GÉNÉRALE

MANAGEMENT

GESTION

ORGANISATIONS

SPÉCIALITÉ : Responsabilité
Sociétale Entreprise

SESSION 2024-25

Cette année de niveau Bac+3 en **Licence générale MGO*** vise à former et qualifier des managers en organisation, en capacité de gérer des projets d'organisation en intégrant les dimensions contractuelles, juridiques, et contrôle financier, conférer des compétences en management de proximité, en méthodes, en mise en œuvre de démarches et d'outils d'organisation, en communication dans l'organisation et avec ses environnements.

***Cette formation est proposée en partenariat avec le CNAM, organisme certificateur.**

- ✓ Former des managers en organisation. Être capable de gérer des projets d'organisation dans toutes leurs dimensions.
- ✓ Sélectionner et négocier avec les partenaires.
- ✓ Concevoir et conduire un projet du début à la fin. Occuper les postes de chargé de projet en communication, événementiel et tourisme et/ou responsable projet en marketing, administration et ressources humaines.

+ DE LA SAGESSE

L'atelier défense, Car'Ado, « lycéens au cinéma », sorties théâtre, cellule décrochage scolaire, lutte contre le harcèlement, programme ERASMUS, liens avec le Québec (CEGEPS), actions humanitaires, stages d'immersion, atelier DreamMakers, option langue des signes et sport, l'atelier « cultive ta science », la Sagesse Verte, club de philosophie, l'atelier éloquence, l'accueil de tous, la chaîne twitch

OUTILS : l'espace numérique de travail et le plateau technique dédié

+ ACCOMPAGNEMENT

Existence d'un point écoute et important réseau d'entreprises partenaires. L'entretien d'entrée en formation servira de base pour proposer à chacun des apprenants des situations d'apprentissage qui leurs sont propres, en adéquation avec leurs projets et leurs compétences. L'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé si nécessaire.

POINT FORT : possibilité de stages à l'étranger via le programme ERASMUS

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilite@cfajeambosco.fr

+ PARTICULARITÉ

formation en apprentissage

1 semaine de cours / 2 semaine d'entreprise (suivant calendrier)



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.
Réglementation ERP.

Contact lycée la Sagesse: ash@lasagesse-vals.com

Service handicap du CFA Jean Bosco: handicap@cfajeambosco.fr



LICENCE
MGO

+ d'infos sur le site internet

PUBLIC : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

+ MODALITÉS

PRÉ-REQUIS : titulaire d'un bac +2 ou équivalent

VALIDATION : obtention de la licence MGO spécialité RSE*

EVALUATION : Épreuves ponctuelles orales et écrites conformes au référentiel

NOMBRE DE PLACE : 20 / an

DÉROULEMENT : année scolaire

DURÉE : 1 an

* Certification délivrée par le CNAM

+ TARIFS

EN APPRENTISSAGE : Pris en charge par l'OPCO de l'entreprise

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage» : le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.621-11 : «La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique territoriale, au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

+ DÉBOUCHÉS

MÉTIERS : assistant de direction / assistant technique et administratif / direction administrative et financière / assistant en RH / Contrôleur de gestion / assistant chef de projet / assistant gestion de PME / ...

ÉTUDES : MASTER en Gestion

[Voir la fiche RNCP n°35924](#)

Date de publication de la fiche : 24/09/2021

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

+ ADMISSION

L'admission au sein de la formation se fait durant le 2nd semestre de l'année de Bac+2 sur dépôt d'un dossier de candidature et entretien avec le responsable pédagogique. Le délai d'accès est d'environ 15 jours.

Dès validation du dossier de candidature, le jeune peut se mettre à la recherche de son entreprise. L'entreprise est obligatoire pour intégrer la formation.

TYPE D'ENTREPRISES : tout type.

La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Art. L.6222-12 du code du travail)

90 %

TAUX DE RÉUSSITE
2023

18%

TAUX D'INTERRUPTION
EN COURS DE
FORMATION
2023

95%

TAUX D'INSERTION
PRO À 6 MOIS
2023

5%

TAUX DE
POURSUITE D'ÉTUDES
2023

81%

TAUX DE
SATISFACTION
2023